

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 11 JUIN 2025 à 18 h 30 -
Résidence autonomie Les Rocailles du Verger -
44 rue Sœur Jeanne-Antide Thouret**

N° DCA2025-06-11/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda
HADDOUR – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA — Cyril KERADALLAN – Claire POULIN — Antipas TOUATAM.

Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Bénédicte ESPINASSE – Jacqueline ODOIX – Lucienne THABUIS.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : treize

Objet : Compte de gestion 2024 de la Résidence Autonomie « Les Rocailles du Verger »

Vu le compte de gestion remis par le Comptable Public et **considérant** que le compte de gestion établi par le Comptable Public est conforme au compte administratif du CCAS voté ce jour.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par **13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public (SGC de Bonneville) concernant le budget annexe de la Résidence autonomie les Rocailles du Verger, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2024 ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Comptable Public pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation ni réserve.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 10.06.25

Publié le 10.06.25

Notifié le
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 12 juin 2025
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

